



Plaque en fonte qui dépasse du trottoir

Par **france**, le **07/08/2012 à 15:01**

Bonjour, dans ma ville une plaque en fonte a été posée, elle dépasse du trottoir. En me garant j'ai heurté l'angle et j'ai éclaté mon pneu qui a 15 000 km. Est-ce que la mairie peut être responsable de ce fait? merci

Par **Tisuisse**, le **07/08/2012 à 17:05**

Bonjour, Vous pouvez toujours tenter, avec des photos à l'appui, mais c'est sans certitude d'obtenir gain de cause.

Par **france**, le **08/08/2012 à 07:34**

merci je vais tenter avec des photos.

Par **amajuris**, le **08/08/2012 à 18:54**

bonjour, juridiquement pour que la commune soit responsable, il faut que la plaque de fonte soit dans une position anormale et qu'elle ait joué un rôle actif dans le dommage que vous avez subi ce qui semble être votre cas. donc prenez des photos et prenez contact avec la mairie. cordialement

Par **france**, le **08/08/2012** à **20:53**

j'ai envoyé une photo une lettre et un devis.rnrncar qui tente rien n'a rien rnrnmerci a vous